



Sensibilité des filières agroalimentaires normandes aux accords de l'OMC

Introduction

David NOYER, *Chargé d'études à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie*

Mme Carole Louis

Je voudrais que David Noyer vienne nous rejoindre. Il est chargé d'études économiques à la Chambre d'agriculture de Normandie. Peut-être pouvez-vous d'abord revenir sur les accords de Marrakech.

M. David Noyer, chargé d'études économiques à la Chambre d'agriculture

L'objectif de ma présentation sera d'introduire les ateliers en deux points. D'une part, je voudrais vous rappeler les trois principes de l'accord de Marrakech, sur un plan technique, et ensuite vous donner quelques chiffres sur l'agriculture normande et sa présence sur le marché mondial.

Tout d'abord, **l'un des premiers principes de l'accord de Marrakech est de faciliter l'accès au marché**. Vous avez ici le schéma récapitulant le fonctionnement des marchés agricoles avant 1995, c'est-à-dire avant la mise en place et la mise en œuvre des premiers accords qui ont concerné l'agriculture. Ce bloc représente l'Union européenne. Nous disposons d'un prix mondial inférieur au prix européen, lequel tourne autour du prix d'intervention. Nous sommes protégés du prix mondial, car nous avons des droits de douane variables permettant d'avoir un prix d'importation nettement supérieur au prix européen, le prix d'importation étant fixe avant 1995, le droit de douane s'ajustant pour atteindre l'objectif fixé en termes de prix d'importation. Enfin, la différence entre le prix d'importation et le prix européen, c'est ce qu'on appelle la préférence communautaire. Le prix d'importation étant supérieur au prix européen, théoriquement, les importations sont quasiment nulles. **Le premier effet de l'accord de Marrakech a été de rendre variable le prix d'importation en fixant les droits de douane**. Désormais, les droits de douane sont fixes, et c'est le prix d'importation qui devient variable, et qui épouse en fait l'évolution du prix mondial.

Le deuxième phénomène est la baisse de 36 % des droits de douane entre 1995 et 2001. Le prix d'importation a ainsi baissé dans les mêmes proportions et s'est rapproché progressivement du prix européen, lequel est situé autour du prix d'intervention. S'il n'y a pas eu de chevauchement du prix d'intervention et du prix européen, c'est parce que, dans le même temps, il y a eu une réforme de la politique agricole commune, en 1992 puis en 2000, qui a entraîné la baisse des prix d'intervention. **Les prix d'intervention ont donc baissé, de même que les prix d'importations, ce qui nous a permis de conserver une préférence communautaire, mais toutefois aujourd'hui réduite**.

Les accords OMC ont favorisé la mise en place d'un système et le début d'une libéralisation, même si celle-ci n'est pas totale. En revanche, cela a créé une pression en faveur d'une réduction des prix intérieurs, afin que nous puissions faire face à l'évolution des prix d'importation. Par ailleurs, cela a baissé la protection à notre frontière. Elle existe toujours pour la plupart des produits, à l'exception des volailles aujourd'hui, mais elle a été fortement réduite.

Un autre élément facilitant l'accès au marché est l'ouverture d'un contingent à droits de douane réduit. Celui-ci est de l'ordre de 5 % du niveau de consommation, basé sur des chiffres de 1986-1988, ce qui fait que nous avons autorisé des importations à hauteur de 5 % dans notre consommation. Ces importations sont réalisées avec des droits de douane plus faibles, ce qui a entraîné l'entrée de certains produits, mais dans des quantités relativement faibles. Par ailleurs, afin d'éviter tout risque de submersion du marché intérieur, une clause de sauvegarde était censée protéger les importations dans le cas où les prix mondiaux seraient trop bas ou si les volumes importés devenaient trop importants. Pour certains produits, elle a fonctionné pratiquement constamment, il s'agissait d'ajouter des droits de douane supplémentaires. La conséquence de ces deux derniers éléments est **un début de concurrence sur le marché intérieur, même celle-ci reste relativement faible aujourd'hui.**

Le deuxième élément, après l'accès au marché, a été de **baisser les exportations aidées**, par l'intermédiaire de la baisse des restitutions. La restitution permet aux Européens d'être compétitifs sur le marché mondial ; en effet, il y a une différence de prix en défaveur de notre agriculture, donc la restitution permet d'avoir une certaine compétitivité sur le marché mondial. Les accords de l'OMC nous ont obligé de baisser de 21 % les volumes concernés par ces restitutions (ce qui a été la contrainte la plus exigeante), et de baisser les aides utilisées de 36 % (ce qui a été également contraignant, mais beaucoup moins que l'aspect volume), et cela a engendré, au niveau de la situation communautaire, un arrêt des restitutions sur certains pays et une diminution des montants unitaires. Cela a également entraîné une pression à la baisse des prix européens. Puisque les restitutions diminuaient, le prix européen devait se rapprocher du prix mondial, ce qui a aussi justifié les deux réformes de la politique agricole commune que nous avons connues.

Le troisième élément des accords OMC est **la diminution du soutien interne**. Celle-ci concerne le soutien global à l'agriculture, c'est-à-dire l'aide par les prix et l'aide budgétaire. Entre 1995 et 2001, ce soutien devait diminuer de 20 %. En fait, pour l'Europe, cela a essentiellement concerné tous les soutiens *via* le prix d'intervention. En revanche, n'ont pas été concernées par cette réduction, les aides de la PAC, qui sont comprises dans la boîte bleue et qui sont préservées par une clause de paix jusqu'en 2003. En fait, nous avons eu effectivement une réduction du soutien, mais il ne concernait pas notre principal soutien au sein de l'Union européenne, à savoir les aides de la boîte bleue. Par ailleurs, les aides concernant la recherche, l'environnement et le développement font partie de la boîte verte, car ce sont des aides ne présentant pas d'aspect distorsif sur le marché ; elles n'ont donc pas été soumises à une réduction. Enfin, un autre élément avait été ajouté dans les accords des 1994, qui disait que les soutiens par produits devaient être plafonnés au niveau de 1992. Pour bien des produits, cela nous a empêchés d'augmenter notre soutien. Les conséquences de ce troisième point ont été une réduction du soutien par les prix d'intervention, et c'est, là encore, l'une des raisons des deux réformes de la politique agricole commune que nous avons connues. **L'Europe a pu respecter cette diminution du soutien grâce aux baisses des prix d'intervention.**

La Normandie est concernée par les accords OMC. Nous avons réalisé une étude qui s'intéresse à la production agricole régionale exportée sur pays tiers avec restitutions. Nous nous sommes intéressés aux principales filières régionales utilisant les restitutions, à savoir les filières volaille, porcine, viande bovine, laitière, céréalière et sucrière, c'est-à-dire environ 75 % de notre produit agricole régional. 35 opérateurs ont été enquêtés, essentiellement des entreprises agroalimentaires basées en Normandie travaillant avec de la matière première normande ou des exportateurs spécialisés.

Cette étude nous a montré que la Normandie fait partie des six régions européennes dont le produit agricole est concentré sur les principales filières européennes utilisatrices de restitutions. La Normandie se dégage des autres régions européennes, moins spécialisées sur ces productions.

Quelle est la destination de nos principales livraisons agricoles normandes dans les filières étudiées ? Notre principal débouché est le marché national, pour 74 % des volumes collectés. Le deuxième est l'exportation sur l'Union européenne, pour 13 %, alors que la France, pour ces mêmes filières, exporte 33 % de sa production. **La Normandie est donc relativement moins exportatrice que la France sur l'Union européenne**, et moins que la France sur le reste du monde, puisque 13 % de nos débouchés sont destinés à l'exportation sur pays tiers, alors que les mêmes filières agricoles françaises destinent 17 % de leur production. En revanche, nous nous situons au **même niveau d'exportation que la moyenne européenne**.

Concernant ces exportations sur pays tiers, les 13 % ne sont pas négligeables, mais ne sont pas non plus très importants. **Les trois quarts de ces exportations-là s'effectuent aujourd'hui avec restitutions**, c'est-à-dire avec des aides. Cela nous permet de dire qu'aujourd'hui 230 millions d'euros, soit un peu plus d'1 milliard de francs, soit 7 % des livraisons normandes, sont directement dépendantes des aides à l'exportation, et nécessitent ou ont utilisé des restitutions. La principale filière normande présente dans ces 230 millions d'euros est celle des céréales, à hauteur de 60 %. Le deuxième poste est le poste laitier, qui représente 12 % de la filière utilisant des restitutions; puis viennent la filière sucrière, suivie par la filière bovine et la filière porcine, tandis que la filière volaille utilise très peu de restitutions.

Voilà quelques mots pour planter le décor. Je vous propose d'approfondir ces questions dans les différents ateliers.

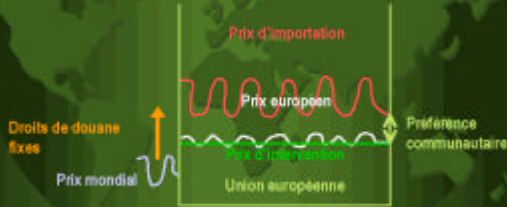
M. Carole Louis-Perrin

Merci beaucoup, David Noyer, pour ces précisions tout à fait intéressantes.

1) Faciliter l'accès au marché

- Réduction de 36 % des droits douanes entre 1995 et 2001

Régulation des marchés agricoles européens depuis 1995



⇒ Réduction des prix intérieurs
⇒ Baisse de la protection



Organisation Mondiale du Commerce
Quels enjeux pour l'Agriculture et l'Agroalimentaire normands ?

1

1) Faciliter l'accès au marché

- Ouverture minimum du marché intérieur – 5 % du niveau de consommation (86-88) en 2001
- Contingents à droits de douanes réduits
- Clause de sauvegarde

⇒ Début de concurrence sur le marché intérieur



Organisation Mondiale du Commerce
Quels enjeux pour l'Agriculture et l'Agroalimentaire normands ?

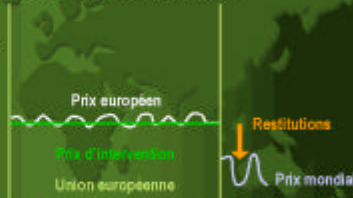
2

2) Baisser les aides aux exportations

- Baisse des restitutions entre 1995 et 2001

Régulation des marchés agricoles européens depuis 1995

- 21 % des volumes
- 36 % des montants



⇒ arrêt des restitutions sur certains pays, diminution des montants unitaires

⇒ pression à la baisse des prix européens



Organisation Mondiale du Commerce
Quels enjeux pour l'Agriculture et l'Agroalimentaire normands ?

3

3) Diminuer le soutien interne

- Baisse de 20 % du soutien global à l'agriculture
 - Soutiens par les prix
 - Aides budgétaires
- sauf*
 - Aides PAC (Boîte bleue, clause de paix 2003)
 - Recherche, environnement, développement... (Boîte verte)

- Soutien par produit plafonné au niveau de 1992

⇒ réduction du soutien par les prix d'intervention



Organisation Mondiale du Commerce
Quels enjeux pour l'Agriculture et l'Agroalimentaire normands ?

4

Une étude

- La production agricole régionale exportée sur pays tiers avec restitutions
- Filières volailles, porcine, viande bovine, laitière, céréalière et sucrière : 75 % des livraisons agricoles régionales
- 35 opérateurs enquêtés : entreprises agroalimentaires ou exportateurs spécialisés



Organisation Mondiale du Commerce
Quels enjeux pour l'Agriculture et l'Agroalimentaire normands ?

5

Une production agricole normande spécialisée

UE 15 : spécialisation des régions sur le lait, le sucre, la viande bovine, les cultures arables



- 6^{ème} région européenne spécialisée dans les filières utilisatrices de restitutions



Organisation Mondiale du Commerce
Quels enjeux pour l'Agriculture et l'Agroalimentaire normands ?

6

Destinations des principales livraisons agricoles normandes

Destination des livraisons normandes pour la viande de volailles, porcine, bovine, la production laitière, céréalière et sucrière
15 milliards de francs



Estimation globale prospective d'après enquêtes, Données et SCEES

- Le marché national avant tout
- La Normandie moins exportatrice que la France
- ~ 75 % avec restitutions



Organisation Mondiale du Commerce
Quels enjeux pour l'Agriculture et l'Agroalimentaire normands ?

7

Les exportations agricoles normandes dépendantes des restitutions

- 7 % (230 millions €) des livraisons normandes nécessitent des restitutions

Répartition des livraisons agricoles normandes bénéficiant de restitutions



Organisation Mondiale du Commerce
Quels enjeux pour l'Agriculture et l'Agroalimentaire normands ?

8